

AVIS DE COURSE

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 30.1.

Régate Nationale TDF Pyrénées – OSIRIS et MICRO – 5A

20 & 21 juin 2026

Club de Voile des Rives de Lérans

Lac de Montbel – Rives de Lérans

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 RÈGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2. les prescriptions nationales
- 1.3. les règlements fédéraux
- 1.4. Le règlement de navigation sur le Lac de Lérans-Montbel, en particulier celui du passage des Canadairs.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1. Les IC seront disponibles sur place après la confirmation d'inscription.
- 2.2. Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante
<https://www.cvrl.fr/evenements/regates/>
- 2.3. Un groupe WhatsApp sera mis en place pour doubler les informations.

3 COMMUNICATION

3.1. [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1. L'épreuve est ouverte à la classe MICRO, et aux groupes A, R1, B, L

4.2. Documents exigibles à l'inscription :

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

b. Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne sur [INSCRIPTIONS](#)

4.4. Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1. Les droits sont les suivants : 20€ par bateau

6 PUBLICITE

6.1. [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 PROGRAMME

7.1. Confirmation d'inscription samedi 20 juin de 9h à 12h :

7.2. Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : Pourra se faire tout au long de l'épreuve.

7.3. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
20 Juin 2026	14h00
21 Juin 2026	10h00

7.4. Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30.

8 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1. Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

8.2. Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.5 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.

9 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construit et/ou côtiers.

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

L'arbitrage semi direct pourra être mis en place.

11 CLASSEMENT

11.1. Deux courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

11.2.

a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand quatre courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

11.3. Un classement OSIRIS sera établi pour toute l'inter-série, un classement Micro en temps réel sera établi pour la classe Micro.

12 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

13 PROTECTION DES DONNÉES

13.1. **Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2. **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publications de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

15 PRIX

Des prix seront distribués par l'autorité organisatrice.

16 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le vendredi soir, des bénévoles seront présents pour vous accueillir, merci de nous indiquer votre heure d'arrivée. Vous pourrez dîner sur place ou au restaurant La Régate situé juste au-dessus du club de voile.

Si vous réservez votre logement au camping pour le weekend, penser à indiquer que vous venez pour participer à la régates pour bénéficier d'une remise.

Repas :

- Le repas des équipages aura lieu sur le site du CVRL, au prix de 20€ par personne, vous devez vous inscrire avant le 18 juin 2026 en cliquant sur le lien suivant : ([INSCRIPTIONS](#))
- Un panier repas est proposé pour 7€, vous devez vous inscrire avant le 25 juin 2025 en cliquant sur le lien suivant : ([INSCRIPTIONS](#))

Contacts :

Club de Voile des Rives de Lérans :

Gaëtan Mieulet	president@cvrl.fr	06 46 27 14 15
Jonathan Commissaire	windwaker51@hotmail.com	06 83 01 32 52

Hébergement / Restauration

Camping La Régate	contact@campinglaregate.com	06 23 42 23 46
-------------------	--	----------------